



14ème législature

Question N° : 325	De M. Jean-Jacques Candelier (Gauche démocrate et républicaine - Nord)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires étrangères		Ministère attributaire > Affaires étrangères
Rubrique > politique extérieure	Tête d'analyse > Cuba	Analyse > embargo américain. attitude de la France.
Question publiée au JO le : 03/07/2012 Réponse publiée au JO le : 24/07/2012 page : 4498		

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur l'attitude de la France vis-à-vis de la poursuite du blocus cubain par les États-unis. Il faut clairement condamner la décision des États-unis de prolonger d'un an encore le blocus criminel qu'il impose à Cuba depuis des dizaines d'années, pour l'unique raison que ce pays, malgré les pressions et les attaques de toutes sortes qu'il subit, a décidé de défendre son indépendance, sa souveraineté et les choix de son peuple. La République de Cuba, si l'on en croit le président Obama, menacerait la sécurité de l'empire le plus puissant du monde. Il suffit pourtant de comparer l'étendue géographique des deux pays, le nombre de leurs habitants et leur puissance militaire pour avoir une idée du rapport de force. Il faut rappeler que la République de Cuba n'a jamais perpétré ou soutenu un quelconque attentat sur le sol des États-unis. Pour toutes ces raisons, il lui demande, d'une part, de bien vouloir condamner officiellement la politique des États-unis basée sur la mauvaise foi et l'illégalité et, d'autre part, réaffirmer le soutien français à l'existence indépendante et souveraine de la République cubaine et à son peuple, conformément à la charte des Nations-unies.

Texte de la réponse

La France a voté, le 25 octobre 2011, la résolution n° 66/6, présentée par Cuba à l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations unies condamnant l'embargo, comme elle l'a fait constamment depuis vingt ans. Cette position est définie dans le cadre européen et les Etats membres de l'Union européenne votent en fonction de cette position. Cette année encore, Cuba a proposé une résolution similaire lors de la conférence ministérielle de l'Association des Etats de la Caraïbe (AEC), à laquelle la France est membre associé. La France a donc également voté cette résolution. Le secrétaire général des Nations unies présentera, lors de la prochaine assemblée générale de l'ONU, un rapport sur la mise en oeuvre de cette résolution. Il est donc hautement probable qu'une nouvelle fois, Cuba présentera un projet de résolution. Pas plus que les autres pays européens, la France ne souhaite s'immiscer dans les relations bilatérales entre Cuba et les Etats-Unis, c'est pourquoi l'Union européenne se prononce sur les aspects précis de la relation susceptibles d'affecter ses ressortissants, c'est à dire la dimension extra-territoriale de la loi Helms-Burton.